



ORIENTATION POST-BAC – SENSIBILISATION DES ÉLÈVES DE PREMIÈRE

L'orientation post-bac représente pour nombre de lycéens un véritable « casse-tête ». Parvenir à concilier dans un délai relativement court des données très différentes, parfois contradictoires, s'apparente parfois à une gageure. D'ailleurs, le nombre d'étudiants qui échouent durant la première année d'étude supérieure demeure très (trop) important. Ces échecs résultent bien souvent d'une mauvaise orientation, faute d'une véritable préparation. À l'opposé, quelques élèves brillants privilégient des cursus courts et immédiatement professionnalisants alors qu'ils auraient les capacités à entreprendre des études (plus) longues et (plus) difficiles.

C'est pourquoi nous avons décidé d'aborder ce sujet dès la première. L'enjeu est de rendre cette étape plus fluide et d'accompagner les élèves pour les aider à choisir la formation la mieux adaptée à leur appétence scolaire, leurs résultats, leur ambition, leur projet...

Cet accompagnement se déroule en trois étapes :

- ① la présentation de l'enseignement supérieur et des différents cursus et diplômes (séance menée par les conseillers d'orientation du CIO de Pont-de-Cheruy fin novembre).
- ② la participation aux conférences que nous organisons (présentation d'écoles et/ou de cursus d'enseignement supérieur).
- ③ un entretien d'étape durant lequel chaque élève de 1^{ère} est reçu en entretien par le proviseur ou le proviseur-adjoint, la conseillère d'orientation et le professeur principal (lorsque celui-ci est disponible).

Cet entretien, de 10 à 15 minutes, doit permettre de dresser un état des lieux : où en est l'élève dans la construction de son projet d'orientation et est-ce que celui-ci est cohérent au regard de ses capacités et résultats. L'entretien devra, dans la plupart des cas, être poursuivi par un travail personnel de recherche d'informations. Les conseillers d'orientation, les professeurs (notamment le professeur principal), les portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur, le site de l'ONISEP, ... représentent autant de ressources qui pourront être utilisées.

Chaque élève reçoit un horaire de passage (voir convocation ci-dessous) qui peut se situer pendant ou en dehors de son emploi du temps habituel. Les élèves seront autorisés à sortir de cours et à y retourner à l'issue de l'entretien.

Si vous êtes disponible, vous pouvez, bien évidemment, participer à cet entretien.

À Morestel, le 9.1.2012

P.Estivalet, proviseur-adjoint